

Finalisez votre BAFA avec le service Jeunesse

Il ne vous reste plus qu'une marche à gravir pour devenir animateur, et c'est à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse que cela se passe ! Date limite d'inscription : samedi 24 novembre.

Mis en ligne le 24 octobre 2018



En partenariat avec l'association La main solid'aire, le centre de formation Fédération Culturelle et Sportive de France et l'association Action Jeunes

Le stage

La session d'approfondissement du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) permet de découvrir et d'approfondir une thématique que vous choisissez. Elle est aussi l'occasion de revenir sur votre expérience pratique et de remettre à jour vos connaissances sur les accueils et les séjours de vacances.

Le stage sera encadré par deux à trois formateurs du centre de formation [Fédération Culturelle et Sportive de France](#).

Thème

Petits et grands jeux, veillées

Dates et horaires

- > Lundi 31 décembre 2018, de 9h à 19h
- > Mercredi 2 janvier 2019, de 9h à 19h
- > Jeudi 3 janvier 2019, de 9h à 19h
- > Vendredi 4 janvier 2019, de 9h à 19h

- > Samedi 5 janvier 2019, de 9h à 19h
- > Dimanche 6 janvier 2019, de 9h à 19h

Nombre de places

20

La marche à suivre pour s'inscrire

- > Adhérez à l'association La main solid'aire en remplissant [la fiche adhérent](#). L'adhésion, d'un coût de 280 €, permet de participer au stage et de bénéficier de divers avantages liés à l'insertion par la formation.
- > Remplissez [la fiche d'inscription](#) au stage, dans laquelle sont indiqués les éléments nécessaires pour constituer votre dossier.
- > Envoyez ces deux fiches et l'ensemble de votre dossier, **avant le 24 novembre**, à l'association La main solid'aire (2, rue Jules Massenet, Versailles).

Tarif du stage : 280 €

Postulez pour une bourse

Dans le cadre de sa politique de soutien à la formation dans le domaine de l'animation, le [Département des Hauts-de-Seine attribue une bourse](#) destinée à soutenir les stagiaires en formation au BAFA.

Cette bourse est de 160 euros maximum, sous réserve que 10 % au moins du coût global du stage restent à la charge du stagiaire, toutes autres aides déduites (CNAF, mairie, comité d'entreprise, employeur, etc...).

Téléchargez [ici](#) le règlement et le formulaire pour obtenir cette bourse.



Vue plan ▼



 RETOUR À LA LISTE



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

 01 41 15 40 00

 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS